
« Il a planté sa tente dans le soleil »

Comment Augustin utilise-t-il la Bible ? Nous voudrions apporter un élément de réponse à cette question en partant d'un cas concret, l'emploi par notre auteur du stique du Ps. 18 où il est dit : « Il a planté sa tente dans le soleil », *in sole posuit tabernaculum suum* (Ps. 18, 6^a).

PRÉLIMINAIRES

Problématique générale

Notre recherche est animée par trois convictions, que nous devons à la fréquentation des Pères de l'Eglise en général, et d'Augustin en particulier :

1. Jusqu'à l'époque d'Augustin, la lecture croyante de la Bible est le facteur privilégié qui inspire et nourrit le discours des Pères de l'Eglise.

2. La référence à la Bible leur permet de présenter le mystère chrétien globalement, d'une manière synthétique. Ce qui sera morcelé plus tard en des traités distincts est ici présenté d'un seul coup, en petites unités organiques. S'il y a retour d'un thème, il est repris à frais nouveaux. Une des manifestations de cette créativité est le phénomène des « constellations » de citations scripturaires, qui évoluent autour d'un noyau donné pour s'enrichir ou se réduire, se défaire parfois pour se reformer autour d'un autre noyau.

3. La référence à la Bible a eu, dans le cas d'Augustin, une autre conséquence, d'une grande portée théologique : elle lui a permis d'échapper, dans son enseignement courant, aux inconvénients de ce qu'on appelle parfois « le schème trinitaire augustinien ».

Par schème augustinien nous entendons une manière de présenter les données de la foi qui dissocie le mystère de Dieu considéré en lui-même, et l'œuvre de Dieu considérée comme extérieure à lui. On envisage alors séparément les relations trinitaires *ad intra* et les opérations trinitaires *ad extra*, la « Trinité immanente » et la « Trinité économique » (K. Rahner). De cette dissociation, Augustin est traditionnellement rendu responsable. C'est chez lui, en effet, que l'on trouve, exposé avec force et clarté, le principe de *l'inseparabiliter operari* qui entraîne, si l'on n'y prend garde, la disjonction incriminée. Parce que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont « d'une même et unique substance », parce que les Trois sont « un unique Dieu » (*De Trinitate* I, 2, 4; I, 4, 7), la Trinité « est dite agir inséparablement (*inseparabiliter operari*) dans tout ce qu'elle fait » (I, 5, 8).

L'inseparabiliter operari découle d'une donnée de foi fondamentale, définie au concile de Nicée : si le Fils est « consubstantiel au Père » (Nicée), si le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne constituent pas trois substances hétérogènes entre elles, comme le voulait Eunome, mais une seule et même substance, les Trois ne sont pas trois dieux, mais « un unique Dieu », dont l'unité se traduit justement dans une opération unique, en laquelle les Trois se manifestent inséparablement.

Le danger d'une telle manière de parler, qui se constitue en réaction contre l'arianisme, consiste dans le fait qu'on peut en venir à disserter sur les Personnes de la Trinité dans leurs rapports mutuels (*De Trinitate*, liv. V) en faisant abstraction de toute relation à la créature. La démarche, certes, est légitime en droit, comme l'a bien vu Athanase, qui, dans un passage célèbre du *Contra arianos* (II, 31), ose écrire : « Même si Dieu avait jugé bon de ne pas créer, il n'en aurait pas moins eu son Verbe. » Ainsi sont magnifiquement affirmés l'indépendance absolue du Père et de son Verbe par rapport à la créature, et le caractère absolument gratuit de l'acte créateur. Mais légitime en droit, cette considération doit aller de pair avec la considération de la situation de fait : Dieu aurait pu ne pas créer, mais, *en fait*, il lui a plu de décider librement, de toute éternité, qu'il créerait l'homme et se lierait à lui, d'une manière définitive et irrévocable. K. Barth a magnifiquement exprimé ce mystère quand il a dit :

Une fois pour toutes, il a été décidé en lui (le Christ) que Dieu n'existe pas sans l'homme... (*L'humanité de Dieu*, 1956, p. 28).

S'il est vrai qu'Augustin a formulé le principe qui permettra un jour de poser à part mystère trinitaire *ad intra* et œuvre de salut *ad extra*, s'il